

Division des moyens généraux
Affaire suivie par : Lcl Patrice BOUCHET
☎ +33 (0)4 42 39 41
patrice.bouchet@ensosp.fr
ENSOSP/HE/ML/PB/2017
DIR-17-00474-D

NOTE DE SERVICE N° 2017 – 03

Objet : Tenues vestimentaires portées à l'ENSOSP, sites d'Aix-en-Provence et de Vitrolles
Référence : Arrêté du 8 avril 2015 fixant les tenues, uniformes, équipements, insignes et attributs des sapeurs-pompiers
PJ : Annexe relative à la description des tenues

TITRE I - Conditions générales relatives au port des tenues

La présente note définit les tenues vestimentaires des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires (1), agents de l'ENSOSP, stagiaires et intervenants. Ces tenues sont conformes à l'arrêté rappelé en référence.

La tenue d'été est portée du 15 mars au 31 octobre et la tenue d'hiver du 1^{er} octobre au 15 avril de chaque année. Durant les deux périodes de transition (15 mars-15 avril et 1^{er} octobre-31 octobre) le port des deux tenues est autorisé.

A l'intérieur des bâtiments, la tenue d'été peut être admise en période hivernale.

La description des différentes tenues est jointe en annexe.

TITRE II - Tenue de ville

Dans les espaces communs, la tenue de ville est admise, le soir, après les cours. Elle doit être constituée, au minimum d'un pantalon long ou d'une jupe, de chaussures fermées. Les épaules sont impérativement couvertes.

TITRE III - Tenue de sport

Dans les espaces communs, la tenue de sport est interdite hors pratiques sportives. Elle peut également être portée lors du petit déjeuner sous réserve qu'elle précède une séance d'éducation physique.

TITRE IV - Port des bijoux, coupes de cheveux

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, le port de bijoux apparents (dont les boucles d'oreilles, les piercings, les colliers, les bracelets et les bagues proéminentes) n'est pas autorisé.

Les cheveux doivent être d'une longueur compatible avec le port d'une coiffe ou être attachés

La note de service N° 2014-07 du 31 mars 2014 est abrogée.



Colonel Hervé ENARD

Destinataires: agents de l'ENSOSP, stagiaires présents sur les sites de l'ENSOSP, Aix et Vitrolles et intervenants sapeurs-pompiers.

¹ Les agents du BMPM et de la BSPP font l'objet de dispositions particulières liées à leur statut militaire.

ANNEXE RELATIVE A LA DESCRIPTION DES TENUES

1/ Description de la tenue de travail d'été

Pôle pédagogique. Tenue N°3

Képi ou tricorne

Chemisette bleu ciel

La chemisette doit comporter :

- L'insigne de l'ENSOSP
- L'écusson de l'ENSOSP
- Les barrettes de décoration
- Les fourreaux d'épaule en velours noir
- La plaque patronymique

La chemisette peut comporter :

- La bande avec inscription sapeurs-pompiers en lettres rouges sur fond bleu
- Deux insignes de spécialité ou un insigne de spécialité et un brevet professionnel



Pantalon de sortie ou jupe

Ceinture de tresse bleue à boucle chromée ou dorée pour le 3SM

Chaussures noires à lacets ou escarpins noirs ou bottes avec la jupe

Chaussettes noires ou collant chair

Blouson coupe-vent

Plateau technique. Tenue N°3

Polo

Pantalon de service et d'intervention

Ceinture de tresse bleue à boucle chromée ou dorée pour le 3SM

Chaussures de protection

Chaussettes noires

Blouson coupe-vent



2/ Description de la tenue de travail d'hiver

Pôle pédagogique Tenue N°3

Képi ou tricorne

Chemisette bleu ciel

La chemisette doit comporter :

- L'insigne de l'ENSOSP
- L'écusson de l'ENSOSP
- Les barrettes de décoration
- Les fourreaux d'épaule en velours noir
- La plaque patronymique

La chemisette peut comporter :

- La bande avec inscription sapeurs-pompiers en lettres rouges sur fond bleu
- Deux insignes de spécialité ou un insigne de spécialité et un brevet professionnel



Pantalon de sortie ou jupe

Ceinture de tresse bleue à boucle chromée ou dorée pour le 3SM

Chaussures noires à lacets ou escarpins noirs ou bottes avec la jupe

Chaussettes noires ou collant chair

Pull-over ou sweat-shirt muni de la plaque patronymique avec col de chemise apparent

Blouson coupe-vent.

Plateau technique. Tenue N°3

Polo
Pull-over ou sweat-shirt
Veste de service et d'intervention
Pantalon de service et d'intervention
Ceinture de tresse bleue à boucle chromée ou dorée pour le 3SM
Chaussures de protection
Chaussettes noires
Blouson coupe-vent



3/ Description de la tenue de cérémonie. Tenue N°2.1

Képi ou tricorne

Vareuse ou veste comportant :

- Trois insignes métalliques maximum :
 - l'insigne de l'ENSOSP
 - deux insignes de spécialité ou
 - un insigne de spécialité et un brevet professionnel
- Demi-lune « sapeurs-pompiers »
- Les barrettes de décoration
- Les insignes complets de décoration sur ordre
- Les fourreaux d'épaule en velours noir
- La fourragère
- L'attribut de fonction de directeur départemental, de directeur adjoint ou du chef de groupement

Chemise blanche, cravate noire

Pantalon de sortie ou jupe

Gants blancs

Ceinture de tresse bleue à boucle chromée ou dorée pour le 3SM

Chaussures noires à lacets ou escarpins noirs ou bottes avec la jupe

Chaussettes noires ou collant chair



Chemisette blanche avec cravate. Tenue N°2.2

La chemisette blanche avec cravate est portée sur décision du directeur de l'ENSOSP.

Cette tenue comporte :

- Chemisette blanche col fermé cravate noire
- Trois insignes métalliques maximum :
 - l'insigne de l'ENSOSP
 - deux insignes de spécialité ou
 - un insigne de spécialité et un brevet professionnel
- L'écusson de l'ENSOSP
- Les barrettes de décoration
- Les insignes complets de décoration sur ordre
- Les fourreaux d'épaule en velours noir
- La fourragère

